VALNEVA
Déclaration d'actions et de droits de vote – ANNEE 2021

Dénomination sociale : VALNEVA
Adresse du siège social : 6 rue Alain Bombard, 44800 Saint-Herblain
Marché réglementé Euronext Paris - Compartiment B

Date de la déclaration	Mois *	Nombre d'actions composant le capital de Valneva	Nombre total de droits de vote incluant les droits de vote suspendus**	Origine de la variation	Date à laquelle cette variation a été constatée	Nombre total de droits de vote hors droits de vote suspendus***
05/02/2021	JANVIER	91 763 762 dont : 91 743 248 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	120 371 732	Exercice de bons de souscription d'actions Exercice d'options de souscription d'actions	Entre le 18 et le 25 janvier 2021	120 231 410
05/03/2021	FEVRIER	91 763 762 dont : 91 743 248 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	121 159 241	Passage en droit de vote double de 800 000 actions ordinaires	04/02/2021	121 030 019
02/04/2021	MARS	91 763 762 dont : 91 743 248 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	121 400 867	Passage en droit de vote double de 241 626 actions ordinaires	26/03/2021	121 268 095
07/05/2021	AVRIL	91 763 762 dont : 91 743 248 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	118 849 920	Passage en droit de vote double de 3 125 actions ordinaires Vente de 2 554 081 actions ordinaires assorties d'un droit de vote double	26/04/2021 Entre le 9 et le 29 avril 2021	118 719 773
07/06/2021	MAI	99 908 938 dont : 99 888 424 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	126 995 096	Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription	6 et 7 mai 2021	126 863 724
07/07/2021	JUIN	99 908 938 dont : 99 888 424 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	126 995 094	Cession de titres assortis d'un droit de vote double	23 et 30 juin 2021	126 866 747
03/08/2021	JUILLET	99 908 938 dont : 99 888 424 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	126 993 094	Cession de titres assortis d'un droit de vote double	1er juillet 2021	126 864 747

* Situation en fin de mois (sauf situations intermédiaires spécifiées).
** Droits de vote bruts ou théoriques. **Ce nombre sert de base de calcul pour les franchissements de seuil**. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, il est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.
*** Droits de vote nets ou exerçables en Assemblée Générale.

Date de la déclaration	Mois *	Nombre d'actions composant le capital de Valneva	Nombre total de droits de vote incluant les droits de vote suspendus**	Origine de la variation	Date à laquelle cette variation a été constatée	Nombre total de droits de vote hors droits de vote suspendus***
06/09/2021	AOÛT	99 912 063 dont : 99 891 549 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	122 676 018	Exercice de 3 125 bons de souscription d'actions Passage en droit de vote double de 53 300 actions ordinaires Passage au porteur de 4 338 943 titres assortis d'un droit de vote double Cession de 34 558 titres assortis d'un droit de vote double	19 août 2021 Entre le 8 et le 26 août 2021 Le 16 août 2021 Entre le 13 et le 31 août 2021	122 547 671
05/10/2021	SEPTEMBRE	99 915 188 dont : 99 894 674 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	122 592 327	Exercice de 3 125 bons de souscription d'actions Cession de 90 816 titres assortis d'un droit de vote double Passage en droit de vote double de 4 000 actions ordinaires	2 septembre 2021 Entre le 1er et 14 septembre 2021 Entre le 4 et 20 septembre 2021	122 463 980
05/10/2021	SITUATION INTERMÉDIAIRE AU 4 OCTOBRE 2021	99 911 163 dont : 99 890 649 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	122 585 002	Cession de 3 300 titres assortis d'un droit de vote double Annulation de 4 025 actions ordinaires auto-détenues	1er octobre 2021 4 octobre 2021	122 460 680
04/11/2021	OCTOBRE	99 911 163 dont : 99 890 649 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	122 578 819	Passage au porteur de 6 333 titres assortis d'un droit de vote double Passage en droit de vote double de 150 actions ordinaires	Entre le 4 et 6 octobre 2021 23 octobre 2021	122 454 497
04/11/2021	SITUATION INTERMÉDIAIRE AU 2 NOVEMBRE 2021	105 086 163 dont : 105 065 649 actions ordinaires de valeur nominale de 0,15 € chacune 20 514 actions de préférence convertibles en actions ordinaires, de valeur nominale de 0,15 € chacune	127 763 819	Passage en droit de vote double de 10 000 actions ordinaires Augmentation de capital sans maintien du droit préférentiel de souscription (émission de 5 175 000 actions ordinaires nouvelles)	1er novembre 2021 2 novembre 2021[i]	127 639 497

[i] Décisions du directoire en date des 28 et 30 octobre 2021, Règlement-livraison le 2 novembre 2021.

* Situation en fin de mois (sauf situations intermédiaires spécifiées).

** Droits de vote bruts ou théoriques. **Ce nombre sert de base de calcul pour les franchissements de seuil**. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, il est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

*** Droits de vote nets ou exerçables en Assemblée Générale.